

## Jean-Baptiste André Godin à Jean-Marie Boutin, 25 mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)

Collation2 p. (118r, 119r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean-Marie Boutin, 25 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45969>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 mai 1872](#)

Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Boutin, Jean-Marie](#)

Lieu de destination8, rue du Change, Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur le robinet Boutin. Godin explique à Jean-Marie Boutin que 44 brevets ont été pris depuis 1856 sur des robinets, et qu'il est nécessaire de conduire ces recherches pour s'assurer qu'il n'y a pas d'antériorités pouvant compromettre son droit de propriété. Il lui signale qu'il a fait faire une expérience qui a montré que le robinet fuit. Il lui demande d'en envoyer en autre pour vérifier s'il ne s'agit pas d'un défaut de construction.

Notes Nom et adresse du destinataire : d'après l'index du registre de correspondance.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

X

Versailles 25 Mai 72.

Monseigneur Jean-Marie,

Les recherches que j'ai pu faire  
faire jusqu'à ce jour, il résulte  
que les brevets ont été pris  
depuis 1856 seulement au sujet  
des robinets ; nous voyez que de  
recherches il y a à faire pour  
s'assurer qu'il n'y a pas  
d'antériorités qui puissent  
 compromettre nos droits de  
propriété. D'un autre côté  
les expériences que j'ai ordonné  
de faire sur notre robinet ont  
donné lieu à constater qu'il  
perdait 5 gouttes à la minute,  
ce serait là un très-grave  
inconvénient si cela était  
inférable à sa construction.  
Je crois donc bien

satisfait que vous puissiez  
en envoier un autre.

Guide qui me présente  
pas ce défaut, car il faut  
avant toute chose qu'il  
y ait le moins de fermen-  
tation possible, autrement  
il sera sans valeur.

Dites-moi si vous êtes en  
mesure de faire cet envoi,  
afin qu'on puisse s'assurer  
que toute partie peut être  
rendue impossible avec ce  
robinet, car je crains beaucoup  
qu'en raison du peu de portée  
du caoutchouc il y ait toujours  
une légère filtration.

J'ai bien l'honneur de  
vous saluer.

Godin